

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 13 mars 2009 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 6 février 2009.

2. Finances.

- *Approbation des comptes de gestion 2008, des comptes administratifs 2008 et affectation des résultats.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint aux finances, présente les comptes administratifs 2008 et les comptes de gestion 2008 qui sont approuvés par le Conseil Municipal : à l'unanimité pour les comptes administratifs de l'assainissement ainsi que ceux des budgets annexes des lotissements et à 24 voix pour et 5 abstentions pour le compte administratif du budget principal.

Le Conseil Municipal approuve également les propositions d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire.

- *Vote des budgets primitifs 2009.*

Le Conseil Municipal a voté ainsi qu'il suit les budgets primitifs 2009 :

- Budget primitif commune : 24 pour et 5 abstentions.
- Budget primitif assainissement : à l'unanimité.
- Budget primitif des lotissements : à l'unanimité.

- *Vote des taux d'imposition 2009.*

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide unanimement d'augmenter de 5 % le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties restant inchangée.

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 12.08 % |
| - Taxe foncière propriété bâtie : | 19.91 % |
| - Taxe foncière propriété non bâtie : | 52.03 % |

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions aux associations au titre de l'année 2009 telles qu'elles figurent sur le tableau ci après (certaines demandes sont mises en attente de compléments d'informations).

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170.00€	Fournitures scolaires par élève de Baud :	
Groupe activités féminines	150.00€	Ecoles maternelles et primaires	60.00€
AMAP EVEL	150.00€	Collège	45.00€
Ass amicale FFI	100.00€	Arbre de Noël/maternel élève Baud	12.00€
Amis des écoles publiques	150.00€	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	8.00€
APEL	150.00€	Ass Accès/amisep de Pontivy	100.00€
ASLEC	2 000.00€	ADAVI	60.00€
Avenir cycliste Pays Baud par course	150€/course	Bagad Bleidi Kamorh	150.00€
Baud Timbres	150.00€	Banque alimentaire du Morbihan	1000.00€
Ass la boule baudaise	150.00€	Les blouses roses Pontivy	100.00€
Cartopole Ass gestionnaire	15 000.00€	BTP 56 Formation (13 élèves)	780.00€
Ass chasseurs	170.00€	CMA 56 (13 élèves)	585.00€
Chorale l'écho de Baud	150.00€	Croix d'or	50.00€
Cinéma le Celtic	770.00€	Croix rouge	150.00€
Club des amis	150.00€	Eaux et rivières	100.00€
Cœurs vaillants	150.00€	Lycée prof. Ker Anna (3 élèves)	180.00€
Ass donneurs de sang	200.00€	Lycée prof horticoles St Jean Brevelay	60.00€
FNACA	150.00€	Lycée Le Gros Chêne Pontivy (3 élèves)	180.00€
Fédération mutilés du travail	150.00€	MFR Loudeac (1 élève)	60.00€
Groupe de vulgarisation agricole	500.00€	MFR Questembert	60.00€
Inspection académique mardi Baud	50.00€	Morbihan organisation cyclisme	3000.00€
Kuzul Skol Diwan	150.00€	Pupilles des pompiers	150.00€
La vie au clos des grands chênes	150.00€	Restos du cœur	150.00€
LOPOSCOAL Ass	150.00€	Secours catholique	100.00€
Ass cantonale lutte contre le cancer	300.00€	Secours populaire	100.00€
Office municipal des sports	26 000.00€	SEPNB Bretagne vivante	100.00€
Ribambelle	500.00€		
RUN BIKE CLUB 56	150.00€		
Scouts de France Maneguen	150.00€		
UNC AFN	150.00€		

- *Signature de la convention relative au versement anticipé du FCTVA*

Le Maire est autorisé à signer avec le Préfet la convention relative au versement anticipé de la TVA qui prévoit de réaliser plus de 1 605 045 € de dépenses réelles d'équipement pour l'année 2009, cet engagement permettra de bénéficier en 2009 du reversement de deux années de TVA.

3. Administration Générale.

- *Demande de subvention DGE 2009.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter deux dossiers de subvention, au titre de la Dotation Globale d'Équipement, qui seront adressés à la Sous-Préfecture de PONTIVY pour les projets suivants : extension de l'école primaire du Gourandel et construction de columbarium.

- *Signature du contrat d'entretien des espaces verts.*

Après résultat de la consultation relative au contrat d'entretien d'une partie des espaces verts de la commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat pour une année avec l'entreprise LE MEZO de PONTIVY qui a présenté l'offre la plus avantageuse.

- ABELIA (Baud)	16 333 € H.T
- LE MEZO (Pontivy)	16 125 € H.T
- ROPERT (Vannes)	21 680 € H.T

- *Désignation de l'élu référent sur les conduites addictives et signature de la Charte.*

Madame Martine LE LOIRE est désignée élue référent sur les conduites addictives par le Conseil Municipal qui décide également de signer la charte de partenariat sur la prévention des addictions.

4. Personnel communal.

- *Signature du Plan Intercommunal de Formation 2009.*

Le Plan Intercommunal de Formation 2009 est validé par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer la convention de Formation avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Achat de la base nautique de Pont Augan.*

Le Conseil Municipal valide le montage administratif et financier pour le site de Pont Augan, à savoir :

1. Achat du camping par LANGUIDIC : 195 450 €
2. Achat de la base nautique par BAUD : 69 062 €
3. La répartition du produit des cessions, déduit du remboursement des emprunts, se faisant entre les communes et le Pays Touristique à hauteur des participations respectives : 10 % au Pays Touristique, 90 % aux communes (40 % : LANGUIDIC, 40 % : BAUD, 20 % : QUISTINIC).

- *Lotissement communal « Le Chant du Merle » - vente du lot n°4.*

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente du lot n°4 du lotissement «Le Chant du Merle » pour un montant de 20 000 € (611 m²).

- *Constitution d'une servitude de passage – parcelle AH- 777.*

Le Conseil Municipal accepte la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AH 777 au profit de la SCI DUNO pour le projet de création d'un commerce rue Jean Moulin à BAUD.

- *Cession gratuite à la commune – parcelle YV - 306.*

Le Conseil Municipal accepte la cession à titre gratuit par Madame Raymonde ESVAN de la parcelle YV-306 d'une superficie de 144 m² au lieu-dit Rimaison en BAUD afin de permettre l'élargissement d'une voie de circulation.

- *Installations classées – enquête publique – Sébastien OLLIER (Kervignac).*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande d'exploitation d'un élevage comportant un effectif total de 1 000 animaux équivalents, demande déposée par Monsieur Sébastien OLLIER de KERVIGNAC.

6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la commune au CCAS et pour un autre agent, la convention de mise à disposition pour l'entretien ménager de la communauté de Brigade de Gendarmerie de BAUD.

Le Maire est autorisé à déposer la demande de subvention au titre de l'achat des ouvrages et des documents multimédias auprès du Conseil Général du Morbihan.

Sur proposition de Monsieur Daniel KERZERHO, adjoint aux affaires scolaires, le Conseil Municipal vote une motion en faveur du maintien de l'inscription des enfants de 2 ans en maternelle.

Madame Marie-Pierre OFFREDO prend la parole pour annoncer sa démission en précisant qu'elle avait pris beaucoup de plaisir à participer à la vie communale depuis les élections de mars 2001.

Elle remercie également toutes les personnes avec qui elle a travaillé et présente Monsieur Yannick LUCAS qui, conformément à l'article L 270 du code électoral qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », sera installé lors de leur prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Maire remercie également Madame Marie-Pierre OFFREDO pour son action municipale en soulignant les bonnes relations qu'elle avait avec tous les membres du Conseil Municipal.